

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-37

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 10 procurations
Votes pour :	54
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (44) :** TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant :** PRUGENT-LERE Fernande

**Titulaires absents non représentés (10) :** MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

**Procurations (10) :** TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre  
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand  
BRUN Didier à FINES Frédéric  
BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe  
FORGUE Pierre à POME Maryse  
MIR André à MIR Jean-Henri  
NARS Aline à ISOART Jean-Michel

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET :** Communauté de  
Communes Aure Louron –  
Budget Assainissement Non  
Collectif – Affectation des  
résultats de l'exercice 2018 sur  
le budget 2019

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

<b>PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2018</b>	
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	
<b>BP CCAL 2019</b>	
<b><u>1/SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
DEPENSES	55 685,19 €
RECETTES	64 899,00 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>9 213,81 €</b>
<b>Résultat antérieur - Excédent</b>	<b>1 163,15 €</b>
<b>Résultat cumulé à affecter - Excédent</b>	<b>10 376,96 €</b>
<b><u>2/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat antérieur - Excédent</b>	<b>4 831,28 €</b>
<b>Résultat cumulé à affecter - Excédent</b>	<b>4 831,28 €</b>
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
<b>Résultat cumulé avec RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b><u>INSCRIPTIONS BUDGET 2019</u></b>	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	<b>4 831,28 €</b>
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	<b>10 376,96 €</b>
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	<b>0,00 €</b>
R. INV - Restes à réaliser recettes	<b>0,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU